



"Votre nouvel éditorial : l'heure des comptes est arrivée tous les mardis."

Les feux de la rampe...



"Sur le futur parking des Baumettes 3, la CGT a permis, grâce à son intervention, qu'EIFFAGE reprenne la construction de la rampe d'accès qui était exiguë. Celle-ci a été entièrement démolie puis reconstruite afin d'augmenter sa largeur. Sans notre intervention, seules les voitures Majorette auraient pu se rendre aux étages supérieurs et inférieurs



FLASH INFO

"Et si nous parlions du nombre de postes proposés pour les premiers surveillants au CP de Marseille ?"

"On va faire simple : il n'y en a pas."

Le navire coule mais :



"Peu importe les notes de la DAP, le Code Pénitentiaire, les séminaires sur les risques corruptifs qui coûtent un bras... Plus rien ne peut aider les agents à sauver le bateau du naufrage. Nous n'arrivons même plus à appliquer l'article le plus simple de notre Code Pénitentiaire."

Art. L113-4 du Code pénitentiaire: «Les personnels de surveillance de l'Administration Pénitentiaire constituent, sous l'autorité des personnels de direction, l'une des forces dont dispose l'État pour assurer la sécurité intérieure».

Analysons cet article en le transposant aux difficultés Marseillaises:

"Les personnels de surveillance"

"Lessivés, dévalorisés, discrédités, bon nombre ont atteint le point de rupture. Nos collègues enchaînent les heures, les crises RH, les incidents créés par le laxisme de certains de nos supérieurs hiérarchiques. Rendez à nos agents leur crédibilité, leur autorité, leur légitimité ; soyez présents sur les coursives pour constater leur courage et leur intelligence professionnelle ! Agissez avant que le reste de vos troupes ne cesse d'écoyer !"

"Sous l'autorité des personnels de direction"

"Force est de constater que le bateau est entré en perdition dès la prise de fonction de certains membres de notre direction. Au jeu du « c'est moi qui commande, peu importe l'impact sur le personnel, l'organisation des services, je suis la cheffe », nous avons trouvé qui faire monter sur la première marche du podium... Peu importe qui est en face, on punit, on écrase, des pluies de demandes d'explications tombent... Avoir de l'autorité, ce n'est pas être autoritaire."

"Force"

"Pouvons-nous encore prétendre être la 3e force de sécurité du pays ? Aux Baumettes, rien n'est moins sûr ! Lorsque la seule consigne de notre encadrement est de « passer la journée », sous-entendu sans incidents et sans débordements. Oui, nous souhaitons tous rentrer entiers le soir... Mais voir notre règlement intérieur piétiné sans vergogne, non merci ! Rendez-nous la force de ce métier."

"La Sécurité"

"Comment pouvons-nous encore garantir la sécurité de nos collègues, de notre établissement, de la société si vous dépouillez les services chargés de l'imperméabilité du CP ? Comment pouvons-nous garantir cette sécurité lorsque le manque de moyens matériels est constamment présent ? De quel type d'incident avez-vous besoin avant de vous poser les bonnes questions ?"

"Le constat est simple : dans quelque temps, vous quitterez le navire, abandonnant votre vaisseau en pleine tempête. Alors, nous, petits matelots, serons les seuls présents sur le pont, tentant de sauver ce qui pourrait l'être, en attendant que la DAP nous envoie des secours... En attendant, nous appliquons l'article 22, sagement appris à l'ENAP."

ARTICLE 22 : « débrouille toi comme tu peux »



Les Fiches de Poste, une Question de Clarté et de Respect !

Dans l'organisation de notre travail quotidien, les fiches de poste jouent un rôle crucial. Elles ne sont pas de simples documents administratifs ; elles représentent un contrat moral entre l'employeur et l'employé, définissant les attentes, les responsabilités et les limites de ce que l'on peut demander à un professionnel. C'est pourquoi la récente initiative de la CGT, qui a appelé au retrait d'une clause problématique des fiches de poste lors du dernier Comité Social d'Administration, mérite notre attention et notre soutien.

La phrase en question est la suivante : "La liste des tâches n'est pas exhaustive et peut être modifiée à tout moment par nécessité de service. En outre, l'agent peut être sollicité pour des tâches annexes." Cette tournure, qui pourrait sembler flexible et pratique pour l'administration, crée en réalité un précédent dangereux. Elle ouvre la porte à une possible surcharge de travail et à l'ambiguïté sur le rôle réel des agents.

Cette condition, vague et omniprésente, est semblable aux petites lignes en astérisque que l'on retrouve au bas d'une page de conditions d'assurance, annonçant des exceptions qui peuvent tout changer. Mais les agents ne sont pas des clauses en petits caractères ; ils sont la force vive de notre sécurité et méritent des définitions de poste précises et fiables.

Demander une flexibilité absolue sans garde-fou est non seulement irréaliste, mais aussi profondément injuste. Les employés qui s'engagent à maintenir l'ordre et la sécurité méritent de connaître clairement les attentes de leur rôle sans crainte de voir leur poste redéfini à la volée.

La CGT, en réclamant le retrait de cette clause, défend la dignité de travail. L'administration doit écouter cette revendication. Il est impératif de revoir ces fiches pour qu'elles soient synonymes de confiance et de stabilité, non d'anxiété et d'incertitude. Cela nécessite une négociation de bonne foi pour assurer que les tâches supplémentaires soient justes, consensuelles et, surtout, raisonnables.

Nous invitons instamment la Direction à considérer cette requête non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité de renforcer le lien de confiance avec ses agents. Clarifier les fiches de poste, c'est valoriser le professionnalisme, c'est respecter l'engagement de ceux qui servent, et c'est bâtir une administration d'excellence pour la sécurité de tous.



"La liste des tâches est comme une boîte de chocolats, on ne sait jamais sur quoi on va tomber ; elle n'est pas exhaustive et peut grandir comme la liste de courses d'avant Noël, et pour les extras, l'agent, tel un couteau suisse, peut être appelé à tout faire... sauf le café, parce que là, c'est sacré !" :-)